

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 440

présenté par
M. Bazin et M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« distance »

le mot :

« durée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient substituer au critère de la distance, le critère de la durée, pour une question de logique et d'efficacité. En effet, ce n'est pas la distance qui compte mais la durée du voyage.